

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-682782

12h318

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1379

Société :

Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : EL IDRISI LATIFA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 13 700 700

Total des frais engagés : 29 85,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohamed Mehdi ALAOUI

Spécialiste des Maladies du Coeur

et des vaisseaux

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					DR MOHAMED MEHDI ALAOUI	
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Caractéristiques du Médecin et signatures de Médecin attestant le remboursement des Actes	INP : 091171926	
5 JUIL 2022	C S	300,00	+ = 300,00	Dr. Mohamed Mehdi ALAOUI Spécialiste des Maladies du Coeur et des vaisseaux		
EXECUTION DES ORDONNANCES					Lot Monday Tharou, 101 B.L.HM2 Eng 1 Appt B Grand Point George El Duffa - Casablanca Tunisie 1000 - 02 22 31 30 - 09 22 31 30	
Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date				Montant de la Facture	
ICE : 55 DR M. ALAOUI PHARMACIE HALO	25/07/20				2685,70	
ANALYSES - RADIOGRAPHIES						
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients		Montant des Honoraires		
DR M. ALAOUI PHARMACIE HALO						
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	



والشرايين

CABINET DE CONS

طب بالهولتير • فحص اختبار الجهد

• Electrocardiogramme • Echocardiogramme

Dr. MOHAMED MEHDI ALAOUI

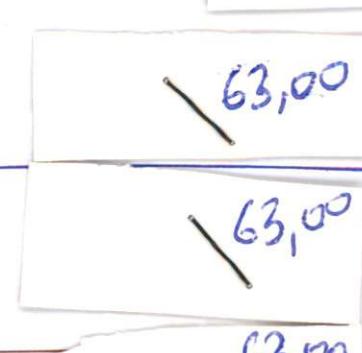
SPÉIALISTE DES MALADIES DU COEUR ET DES

Capablanca, le : 25 JUL 2022 الدار البيضاء، في :



د. محمد المهد  
اختصاصي في أمراض

La SRI  
Alouard



Lot. Moulay Thami, N° 141 Bd HH24 - Appt 6 - er étage (Rond point Ge

141 ، شقة 6 الطابق الأول (مدار جورج) الولفة - الدار البيضاء

05 22 01 34 34 - Urgences : 06 16 50

**ALDACTONE 50<sup>®</sup> mg**

P.P.V: 57DH70



Cordarosipine 100mg/30cps  
Acide acetylsalicylique

P.P.V.: 27.70 DH

Bayer S.A.



255,00



2685,70

Total =

28,90

45,20

45,20

255,00

45,20

45,20

Le 25 JUIL 2022

## DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE (✓)

(A adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

A remplir par le praticien

Je soussigné:

Dr. Mohamed Mehdi ALAOUI  
Spécialiste des Maladies du Coeur  
et des vaisseaux  
Lot Moulay Tbour, N° 144 Bd. MHZ1 Etg 1 Appt 6,  
(Boulevard Prince George) El Oufra - Casablanca  
Tél : 05 22 22 78 14 - Gsm : 06 16 31 82 74

Certifie que Mlle, Mme, M :

Présente

Nécessitant un traitement d'une durée de

Dr. Mohamed Mehdi ALAOUI Dr. Mohamed Mehdi ALAOUI  
Spécialiste des Maladies du Coeur Spécialiste des Maladies du Coeur  
et des vaisseaux et des vaisseaux  
Lot Moulay Tbour, N° 144 Bd. MHZ1 Etg 1 Appt 6, Lot Moulay Tbour, N° 144 Bd. MHZ1 Etg 1 Appt 6,  
(Boulevard Prince George) El Oufra - Casablanca (Boulevard Prince George) El Oufra - Casablanca  
Tél : 05 22 22 78 14 - Gsm : 06 16 31 82 74 Tél : 05 22 22 78 14 - Gsm : 06 16 31 82 74

Dont ci-joint l'ordonnance:

Dr. MOHAMED MEHDI ALAOUI  
SPÉIALISTE DES MALADIES DU COEUR  
ET DES VAISSEAUX

(A défaut noter le traitement prescrit)

(✓) : Valable 3 mois

3 mois

Contact: 05-22-22-78-14 Fax 05-22-22-78-18

Dr. Mohamed Mehdi ALAOUI  
Spécialiste des Maladies du Coeur  
et des vaisseaux  
Lot Moulay Tbour, N° 144 Bd. MHZ1 Etg 1 Appt 6,  
(Boulevard Prince George) El Oufra - Casablanca  
Tél : 05 22 22 78 14 - Gsm : 06 16 31 82 74